

## LE MOT DU MAIRE

*Avec l'équipe municipale qui m'entoure, nous avons mis en place une politique paysagère depuis plusieurs années pour mettre en valeur les espaces qui le méritent, restaurer les endroits dégradés et tenter d'unifier le bâti ancien avec les constructions récentes dans le but de créer un espace harmonieux.*

*Notre village s'étend avec la construction de plusieurs lotissements. Il est bien entendu tout à fait intéressant que notre commune s'agrandisse mais pas dans n'importe quelles conditions.*

*Il nous paraît important que ces maisons récentes qui accueillent de nouveaux habitants s'intègrent parfaitement dans le paysage pour le plaisir de tous.*

*Et c'est là qu'intervient la politique paysagère, terme ronflant, certes, mais qui recouvre une conception différente de l'espace.*

*Bien sûr, cela veut dire planter des arbres et des fleurs, étudier les formes, les volumes, agrémenter les espaces publics, créer des chemins piétonniers pour faciliter la relation avec les commerces et les bâtiments publics.*

*C'est aussi à plus long terme, revoir les problèmes de traversée du village et concevoir une circulation plus sûre, plus facile et plus lente.*

*C'est vrai que cela représente un certain investissement pour la Mairie, mais il est à long terme et permettra à chacun de se sentir mieux encore dans sa commune.*

*Le Maire,  
Patrice MOUSEL*



### TABLEAU D'HONNEUR

Par décret du Président de la République en date du 4 novembre 2011, Monsieur GAIDOZ Geoffroy, caporal-chef, a été décoré de la médaille militaire.

## FLEURISSEMENT 2012

Inscriptions maisons fleuries : veuillez vous faire connaître **avant le 1er juin 2012** au secrétariat de la mairie si vous souhaitez participer au concours des maisons fleuries.

Bacs à fleurs : afin d'améliorer votre cadre de vie, la commune propose d'installer un ou plusieurs bacs à fleurs aux abords de votre propriété. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie **avant le 30 avril 2012**.

## BRUIT

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ainsi que l'arrêté municipal concernant le rassemblement et bruits nocturnes du 1er mai sont en vigueur et consultables en mairie.

## HORAIRES D'ÉTÉ DECHETERIE DE WARMERIVILLE

- lundi, mercredi, jeudi et samedi de 14H00 à 18H00
- Mardi et vendredi de 9H00 à 12H00.

Ces heures resteront en vigueur jusqu'au prochain passage à l'heure d'hiver.

Report de collecte : la collecte du lundi 9 avril (Pâques) est avancée au samedi 7 avril. Merci de sortir vos bacs le vendredi soir.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elle est située à côté du foyer volume et est ouverte toute l'année :

- Mercredi de 10H30 à 12H00
- Samedi de 10H30 à 14H30

L'inscription est gratuite. Grande diversité : enfants, ados, classique, BD, histoire, terroir, policiers,

romans, revues (cuisine, géographie), etc. Venez nombreux. Sur simple demande, livraison à domicile.



## ECOLE DU VAL DES BOIS

Le 6 janvier, jour de l'épiphanie, Mme Witkowski, chef d'établissement, a personnellement offert la galette à tous les élèves et enseignants de l'école.

Le 10 février, les membres de l'association Burkina Avenir sont venus leur montrer des diapositives illustrant leurs actions au Burkina Faso (création d'une école et d'un dispensaire notamment). Ils nous ont conté des histoires et fait goûter une boisson locale à base d'hibiscus. La directrice leur a remis un don de 332 euros correspondant à la vente d'objets réalisés par les élèves. Ce fut une après-midi riche en découverte et en émotions.

Le 18 février, à la salle des fêtes de Pontfaverger a eu lieu la soirée familiale organisée par l'association de parents d'élèves de l'école. Le magicien Rafaël a ouvert la soirée qui s'est prolongée dans une ambiance festive.

Le 24 février, au matin, l'école a célébré les Cendres qui marquent l'entrée dans la période du Carême.

Le 29 février, intervention de la société Bovrisse qui a élagué et déraciné certains arbres de la cour.

Et le prochain rendez-vous important : le samedi 14 avril de 9H30 à 13H00, matinée portes-ouvertes de l'école. Venez nombreux pour découvrir notamment leur projet sur les Arts !

**BON CLAIR ET NET**

## AGENDA

- 22 avril : 1er tour des élections présidentielles
- 6 mai : 2nd tour des élections présidentielles
- 8 mai : cérémonie de l'armistice
- 19 et 20 mai : fête patronale
- 26 mai : une exposition sur la 1ère et la 2ème guerre mondiale, la détection et le numismatisme aura lieu au centre associatif de Warmeriville à 10H00
- 31 mai : voyage à Paris avec le Club du Temps Libre
- 3 juin : RDV à 9H00 sur le parking situé après le bureau de tabac pour une sortie avec la Ligue Protectrice des Oiseaux en vue de les observer. Un verre de l'amitié sera offert pour les participants.
- 2 et 30 juin : concerts gratuits sur la place du village
- 10 et 17 juin : élections législatives
- 13 juillet : bal public
- 8 et 9 septembre : salon de la gastronomie, du vin et de l'artisanat et le 9 septembre : brocante

Visitez le site Internet de la commune

[www.warmeriville.fr](http://www.warmeriville.fr)

*Un outil à votre disposition pour:*

- \* Consulter l'agenda des manifestations et réunions.
- \* Contacter le secrétariat de mairie par courriel.
- \* S'inscrire en ligne au concours des maisons fleuries.
- \* Trouver un médecin, un commerce, une association ...
- \* Tout savoir de la vie du village ...
- \* Suivre l'actualité du moment ...
- \* Revoir les "Clair et Net" précédents.



Commerçants, professions libérales, artisans, responsables d'associations, profitez de l'audience du site pour vous faire connaître en communiquant vos coordonnées (nom, adresse, activité, site internet, ...) à la mairie.

**Pour nous rejoindre:**

Lien direct: [www.warmeriville.fr](http://www.warmeriville.fr)

Smartphone:

Google: warmeriville

E-mail: [mairie.warmeriville2@wanadoo.fr](mailto:mairie.warmeriville2@wanadoo.fr)



**BON CLAIR ET NET**

## CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des principales décisions des séances du 3 novembre et 15 décembre 2011

*Séance du 3 novembre :*

**Attribution d'une subvention au collège des conciliateurs de justice de REIMS (Oui : 16 contre : 1)**

*L'assemblée est informée de la situation et des actions menées par l'association des conciliateurs de justice de Reims. Celle-ci doit assurer des formations complémentaires aux conciliateurs de justice ainsi que des moyens matériels supplémentaires pour être plus efficace.*

*Après délibération, l'assemblée décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à cette dernière, afin qu'elle mène à bien ses actions en 2012.*

**Adoption des rapports d'activité relatifs à l'année 2010 concernant le SIVOM (eau et assainissement) le SYCODEC et la C.C.V.S. (oui à l'unanimité)**

*Chaque délégué concerné présente à l'assemblée le rapport relatif à l'année 2010 en vue de son adoption.*

*Le premier adjoint présente le rapport d'activité du*

- SIVOM
  - \* le service eau,
  - \* le service assainissement,
- SYCODEC (le traitement des déchets)

*Le maire présente le rapport d'activité de la*

- C.C.V.S. (communauté de communes de la vallée de la Suippe)

*Après délibération, l'assemblée adopte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, l'intégralité de ces rapports.*

*Séance du 15 décembre*

**Désignation d'un nouveau membre au bureau de l'association foncière (oui : 15 et non : 1)**

*Après le décès de M. Didier DUFRENOIS, membre du bureau de l'association foncière de Warmeriville, celui-ci ne compte plus que 11 propriétaires membres au lieu des 12 mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2007.*

*La désignation de ce dernier ayant été faite par le Conseil Municipal, il appartient à celui-ci de procéder à la proposition d'un nouveau membre.*

*Après délibération, l'assemblée propose :*

**M. DETOUCHE Jean-Pierre**

**Délégation donnée à la C.C.V.S. pour fourniture et pose de 3 hydrants (Oui à l'unanimité)**

*Le maire expose à l'assemblée la demande formulée par la C.C.V.S. (Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe) concernant la fourniture et l'installation de 3 hydrants (poteaux incendie) à implanter dans la ZAC du Val des Bois. Ces travaux interviennent dans le cadre de l'aménagement de la dite zone, phase : 4<sup>ème</sup> tranche.*

*Pour la réalisation de ceux-ci, le conseil municipal est invité à donner procuration à la C.C.V.S. qui assurera le financement et l'exécution des travaux.*

*Après délibération, l'assemblée décide de donner délégation à la C.C.V.S. pour la fourniture et l'installation de 3 hydrants dans la ZAC du Val des Bois.*

**Délibération autorisant le maire à se constituer partie civile et recourir à un avocat (Oui : 14 contre : 2)**

*Afin de défendre les intérêts communaux dans le cadre de l'affaire RAMDANI, la collectivité doit se constituer partie civile et faire appel à un avocat.*

*Le maire interroge l'assemblée à ce sujet. Après délibération, l'assemblée décide de recourir à un avocat et d'autoriser le maire à se constituer partie civile en tant que **représentant de la commune de Warmeriville** devant la Juridiction de Proximité dans le cadre de l'instance pénale référencée 10/00055244.*

**Modification des limites de l'entrée de l'agglomération sur le R.D. 20 vers Isles sur Suippe (oui à l'unanimité)**

*Le maire expose la demande présentée par la Communauté de commune de la Vallée de la Suippe sollicitant la modification des limites de l'entrée de l'agglomération sur le R.D.20 vers Isles sur Suippe.*

*Ceci afin de procéder à l'aménagement d'un rond point permettant l'accès à la ZAC du Val des Bois puis au pôle scolaire en construction et de sécuriser le flux des piétons.*

*Cette demande a été transmise à C.I.P. Nord auprès de M. BOURDAUD'HUI. Lequel répond dans un courrier du 14 décembre dernier qu'il ne peut donner un avis favorable du fait de la configuration des lieux. Toutefois, il propose d'instaurer une section de transition à 70 km/h dans les deux sens de circulation, entre l'accès à la zone commerciale et l'entrée de l'agglomération. Copie de ce courrier sera adressé à M. le Président de la C.C.V.S.*

*Entendu cet exposé, l'assemblée n'étant pas favorable à l'unanimité des présents pour cette solution, celle-ci ne prend pas de décision sur le sujet.*

**Versement d'une avance sur la subvention 2012 au comité des fêtes (oui : 14 abstention : 2)**

*Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier adressé par le comité des fêtes en vue d'obtenir un acompte sur une subvention de fonctionnement allouée en 2012 ; ceci afin d'assurer le financement des fêtes du carnaval prochain.*

*Après délibération, le conseil municipal, décide d'allouer une avance d'un montant de 2000 € sur la subvention annuelle 2012, destinée au comité des fêtes. Cette somme sera inscrite au budget 2012 au minimum.*

**Mise à jour du tableau de classement des voies communales dit Tableau Vert (oui à l'unanimité)**

*Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau général des voies communales suite aux changements de dénominations et de longueur de rues. Le tableau de classement précédent comportait 64 voies communales et 4 places publiques. Le tableau modifié comprend 63 voies communales et 4 places publiques.*

*Le Conseil Municipal,*

*VU l'arrêté préfectoral du 18 Août 1959 définissant le tableau de classement des voies communales pris en application de l'ordonnance n - 59-115 du 7 janvier 1959,*

*VU l'article 62 de la loi du 9/12/2004 portant sur la suppression des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de l'article L 141.3 du code de la voirie routière*

*VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 à L 141-9,*

*VU le dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Unité Territoriale de Reims, relatif à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale*

*Après en avoir délibéré,*

*Adopte le nouveau tableau général de classement des voies communales,*

*VU le dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement, Unité Territoriale de Reims, relatif à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale*

*Après en avoir délibéré,*

*Adopte le nouveau tableau général de classement des voies communales,*

**Constitution de la commission PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie (oui à l'unanimité))**

*Monsieur le maire propose à l'assemblée de constituer une commission PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) laquelle participera aux différents travaux d'élaboration de celui-ci. Il suggère d'associer la commission voirie et bâtiment.*

*Après délibération, l'assemblée constitue la commission ainsi qu'il suit :*

- *Ms LIESCH J-M et DORUCH S.*
- *Mme DOUSSAINT N. et M. GAIDOZ H.*
- *Ms DOUCET Y. et RICHARD D.*
- *Ms FAUCHEUX J. et DAHLEM X. et POINSOT J-M*

**Acquisition d'un nouveau tracteur et matériel (oui à l'unanimité)**

*Le maire expose la situation actuelle quant aux moyens matériels utilisés pour la saison hivernale particulièrement le salage des chaussées. Le matériel est mal adapté et usagé. Il propose à l'assemblée son remplacement. M. LIESCH J-M présente les offres de prix collectées.*

*Après délibération, le conseil municipal décide d'acquérir :*

1. *un tracteur d'occasion qui sera équipé d'un relevage et des pneumatiques avant qui seront neufs. L'ensemble pour la somme de 22 126 € TTC.*
2. *un distributeur à sel neuf, en plastique pour la somme de 1674.40 € TTC.*
3. *une lame chasse neige portée et poussée à 3 points, d'une largeur de 2.75 m pour la somme de 1734.20 € TTC.*

***Soit un total de 25 346. 60 € TTC***

*Le financement de cette dépense est prévu en partie à l'article 21571. Une somme de 11 000 € sera virée de l'article 020 au 21571 pour couvrir l'ensemble de cette dépense.*

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2012/2013**

### **ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

### **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SUIPPE**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2012/2013 seront organisées dans les Mairies

### **JUSQU'AU 4 MAI 2012 AU PLUS TARD**

Avant de vous rendre dans les écoles de notre Communauté de Communes, vous devez, si vous êtes résident d'une des Communes de notre Communauté, vous présenter à la mairie de votre domicile afin de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s) en vous munissant des documents suivants :

- le livret de famille, et en cas de séparation, le jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale,
  - une quittance récente de loyer ou une facture d'électricité ou de gaz,
  - le carnet de santé de l'enfant concerné et à jour de ses vaccinations ou un certificat médical s'il y a contre indication.
- 
- Pour les familles de la Communauté de Communes qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école publique de la Communauté de Communes, elles doivent se procurer, au siège de la Communauté de Communes, un imprimé de demande de dérogation intracommunautaire (couleur jaune) qu'elles doivent compléter et déposer au siège de la Communauté de Communes.
  - Pour les familles de la Communauté de Communes qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans une école publique extérieure à la Communauté de Communes, elles doivent se procurer le(s) dossier(s) de demande de dérogation scolaire (couleur orange) auprès de la commune siège de l'école sollicitée.



- Pour les familles extérieures à la Communauté de Communes qui souhaitent inscrire leurs enfants dans l'une des écoles publiques de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, elles doivent se procurer au siège de la Communauté de Communes, un imprimé de demande de dérogation extracommunautaire (couleur orange) qu'elles doivent compléter et déposer au siège de la Communauté de Communes.

Le Bureau Communautaire statuera sur ces demandes.

**Concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans en école maternelle nés entre janvier et août 2010**

L'accueil sera possible en fonction des places disponibles dans les écoles concernées pour des enfants propres. Les inscriptions se feront prioritairement par rapport à l'âge (voir délibération FEVRIER 02 du 7 février 2011 jointe).

Une liste d'attente des enfants du plus âgé au plus jeune sera constituée par école. La validation des accueils interviendra en accord avec la direction de l'école en fonction des places disponibles.

En dehors des changements de domiciliation liés à des mutations, aucun accueil ne sera accepté à partir de la rentrée de la Toussaint 2012.

BAZANCOURT LE 13 MARS 2012



Le Président,

  
Yannick KERHARO